

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 09172 Numéro SIREN : 326 852 712 Nom ou dénomination : ESPACE ART DECO

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2019 sous le numéro de dépôt 4756

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ESPACE ART DECODurée de l'exercice exprimée en nombre de mois *12

Adresse de l'entreprise81-85 RUE LOUIS AMPERE93330 NEUILLY-SUR-MARNEDurée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET *32685271200057Néant *

Capital souscrit non appelé(I)AA

Frais d'établissement *ABAC

Frais de développement *CXCQ

Concessions, brevets et droits similairesAFAG

Fonds commercial (1)AHAI

Autres immobilisations incorporellesAJAK

Avances et acomptes sur immobilisations incorporellesALAM

TerrainsAN49 826AO49 826

ConstructionsAP1 095 863AQ54 7931 041 070

Installations techniques, matériel et outillage industrielsAR9 166AS9 166

Autres immobilisations corporellesAT34 386AU15 23419 153

Immobilisations en coursAVAW

Avances et acomptesAXAY

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalenceCSCCT

Autres participationsCU1 609CV1 609

Créances rattachées à des participationsBBBC

Autres titres immobilisésBDBE

PrêtsBFBG

Autres immobilisations financières *BHI302 959BI302 959

TOTAL (II)BJ1 493 810BK79 1931 414 617

Matières premières, approvisionnementsBLBM

En cours de production de biensBNBO

En cours de production de servicesBPBQ

Produits intermédiaires et finisBRBS

MarchandisesBTBU

Avances et acomptes versés sur commandesBVBW

Clients et comptes rattachés (3)*BX1 782 707BY1 782 707

Autres créances (3)BZ1 830 517CA1 830 517

Capital souscrit et appelé, non verséCBC

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)CD96CE96

DisponibilitésCFCG

Charges constatées d'avance (3)*CHCI

TOTAL (III)CJ3 613 321CK3 613 321

Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)CWC

Primes de remboursement des obligations(V)CMMC

Écarts de conversion actif *(VI)CNCN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)CO5 107 1301A79 1935 027 938

Renvois : (1) Dont droit au bail :CP(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :CP(3) Part à plus d'un an :CR

Clause de réserve de propriété : *Immobilisations :Stocks :Créances :

SAGE Experts-comptables janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ESPACE ART DECO

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....926 000...)	DA	926 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
Réserve légale (3)	DD	39 637
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
Report à nouveau	DH	526 809
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 853
Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (II)	DL	1 533 299
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)		
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	142 522
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 253 661
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	413 552
Dettes fiscales et sociales	DY	318 803
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	366 100
Compte régul.		
Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	3 494 638
Ecarts de conversion passif *	(V)	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 027 938
RENVOIS		
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
Écart de réévaluation libre	1D	
Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 494 638
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	142 522

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ESPACE ART DECO					Néant ☐ *		
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens * services *	FD	FE	FF		
			FG	FH	FI	2 005 877	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK	FL	2 005 877
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	(2)	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 005 874	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	847
Variation de stock (marchandises)*				FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	733 069		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	924 726		
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	3 937		
Salaires et traitements *				FY	187 747		
Charges sociales (10)				FZ	94 981		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	63 218	
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
Autres charges (12)				GE	22 658		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 031 184		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(25 310)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	278	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	278	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	278		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(25 032)		

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ESPACE ART DECO</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	142 419
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	142 419
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 769
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	72 641
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	74 410
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	68 009
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	2 123
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 148 571
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 107 718
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	40 853
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *							HP	
			— Crédit-bail immobilier							HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6		obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
								74 410			
									142 419		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										ESPACE ART DECO										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
										2			3								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD		KE		KF								
CORPORELLES	Terrains								KG	63 426	KH		KI								
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9			KJ	1 145 263	KK		KL									
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1			KM		KN		KO									
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants		M2			KP		KQ		KR									
			Dont Composants		M3			KS	9 166	KT		KU									
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels								KV		KW									
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KY	133 646	KZ									
		Matériel de transport *								LB	686	LC									
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LE		LF									
		Emballages récupérables et divers *								LH		LI									
	Immobilisations corporelles en cours								LK		LL		LM								
	Avances et acomptes								LN	1 352 187	LO		LP								
	TOTAL III																				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T							
		Autres participations								8U	169 478	8V		8W							
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S									
Prêts et autres immobilisations financières								1T	358 739	1U		1V									
TOTAL IV								LQ	528 217	LR		LS									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	1 880 405	ØH		ØJ									
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
						1				2				3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		1X								
CORPORELLES	Terrains						IP		LX	13 600	LY	49 826	LZ								
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA	49 400	MB	1 095 863	MC								
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF								
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		MI								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	9 166	ML								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MM		MN		MO							
		Matériel de transport						IV		MP	99 946	MQ	33 700	MR							
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	686	MU							
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX							
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB								
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF								
	TOTAL III						IY		NG	162 946	NH	1 189 241	NI								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW								
	Autres participations						IØ		ØX	167 869	ØY	1 609	ØZ								
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D								
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	55 780	2F	302 959	2G								
	TOTAL IV						I3		NJ	223 649	NK	304 568	2H								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	386 595	ØL	1 493 810	ØM									

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ESPACE ART DECONéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise ESPACE ART DECONéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN	54 793	PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	9 166	QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport		QH	118 488	QI	8 425	QJ	112 365	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	686	QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU	128 340	QV	63 218	QW	112 365	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	128 340	ØP	63 218	ØQ	112 365	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

Désignation de l'entreprise <u>ESPACE ART DECO</u>							Néant ☒
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF					
	UG	UH					
	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

Désignation de l'entreprise : ESPACE ART DECO										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	302 959	UV		UW	302 959		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	1 782 707		1 782 707				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY	5 600		5 600				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	3 725		3 725				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	193 527		193 527				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 627 665		1 627 665				
	Charges constatées d'avance				VS							
	TOTAUX				VT	3 916 184	VU	3 613 225	VV	302 959		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	142 522		142 522					
	à plus d'1 an à l'origine			VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	1 220		1 220					
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	413 552		413 552					
Personnel et comptes rattachés				8C	9 926		9 926					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	27 280		27 280					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	278 161		278 161					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 436		3 436					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI	2 252 442		2 252 442					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	366 100		366 100					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX				VY	3 494 638	VZ	3 494 638					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : ESPACE ART DECO			Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/12/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	1 7 6 9	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							
		- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 * et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	10 627		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
								TOTAL I	55 372
II. DÉDUCTIONS									
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.								
	Majoration d'amortissement *								
	Abattement sur l'exercice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine (TE: (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	10 137		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	10 137
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	45 235				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	45 235		XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

ESPACE ART DECO

DGFIP 2058 A 2017
Extension

[illegible]

Désignation de l'entreprise				ESPACE ART DECO				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)							K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)							K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)							K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)							YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)							YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES									
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice							ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
(à détailler sur feuillet séparé)					Dotations de l'exercice			Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*					ZV			ZW	
Provisions pour risques et charges *									
					8X			8Y	
					8Z			9A	
					9B			9C	
Provisions pour dépréciation *									
					9D			9E	
					9F			9G	
					9H			9J	
Charges à payer									
					9K			9L	
					9M			9N	
					9P			9R	
					9S			9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)					YN			YO	
à reporter au tableau 2058-A :					↓ ligne WI		↓ ligne WU		

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : ESPACE ART DECO														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	510 361	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves {	– Réserves légales	ZB								
			– Autres réserves			ZD									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	16 448		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	ØF	526 809		Report à nouveau	ZG	526 809								
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	526 809						
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV							
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :							
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ								
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	487 801							
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	302 130							
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU								
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	28 837							
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV								
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	105 958							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	924 726							
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW								
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	3 937							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	3 937							
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY								
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ								
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØZ	187 321							
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS								
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)						YP								
	– Effectif affecté à l'activité artisanale						RL								
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%							
	– Numéro de centre de gestion agréé *				XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)								
							Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0						
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG								
– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble		JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ESPACE ART DECO		Néant ☒					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ESPACE ART DECO

Néant ☒ *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 % .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾	
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ESPACE ART DECO		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 1 2

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

SIREN : Dénomination :

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	2 005 877
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	(2)
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	69 778
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	2 075 653

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	847
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	733 069
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	622 596
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	302 130
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	22 658
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 681 300

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	394 353
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329-AC-SD et 1329-DEF)	SA	394 353
---	-----------	----------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 3 2 6 8 5 2 7 1 2 0 0 0 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ESPACE ART DECO

ADRESSE (voie) 81-85 RUE LOUIS AMPERE

CODE POSTAL 93330 VILLE NEUILLY-SUR-MARNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 3 2 6 8 5 2 7 1 2 0 0 0 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ESPACE ART DECO

ADRESSE (voie) 81-85 RUE LOUIS AMPERE

CODE POSTAL 93330

VILLE NEUILLY-SUR-MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
ESPACE ART DECO 81-85 RUE LOUIS AMPERE 93330 NEUILLY-SUR-MARNE			
SIRET	3 2 6 8 5 2 7 1 2 0 0 0 5 7	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

		SIRET												
--	--	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Autres travaux de finition	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	7 115	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 <i>quindecies</i>)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W		
			dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater</i> X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
IAI AMAR GABRIEL 7 RUE PELEE 75011 PARIS Tél: 0143148600	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 03052017 Lieu: NEUILLY-SUR-MARNE
	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Tél:	

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE			2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N				
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : ESPACE ART DECO 326852712 Désignation et n° siren de la société tête de groupe			Néant	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes			PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE				
Crédit d'impôt		Montant		
CIC		10 137		
MEC		5 966		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE				
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)				
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM				
Dont montant préfinancé				
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM				168 953
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM				
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail				
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail				
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés				
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE				
Crédit d'impôt		Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM				
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)				
III - CAS PARTICULIERS				
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			Montant	

S.A.R.L ESPACE ART DECO

CAPITAL SOCIAL : 926.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 81-85 rue Louis Ampère ZI DES CHANOUX 93330 Neuilly Sur Marne

R.C.S. : 326 852 712

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 juin 2017

Les associés de la **S.A.R.L ESPACE ART DECO** au capital de **926.000,00 EUROS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur AMAR Edmond

SONT PRESENTS :

Madame Marie AMAR, 28938 parts sociales
A Monsieur Albert AMAR, 28937 parts sociales

Soit au Total

57875 PARTS

Sur les 57875 PARTS représentant le capital social.

Le **Gérant** dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il rappelle que les comptes de résultats, les annexes, le rapport de gestion les rapports spéciaux et le texte des résolutions proposées ont été tenu à la disposition des associés plus de quinze jours avant la présente Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le **Gérant** prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation de la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du gérant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Quitus au gérant,
- Rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 223-19 du code du commerce.
- Approbation desdites conventions,
- Distribution de dividendes,
- Questions diverses.

Puis, lecture est donnée des, rapports suivants :

- Rapport de gestion du **Gérant**, exposant la situation de son activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, son évolution prévisible et les perspectives d'avenir, ainsi que les événements survenus depuis la clôture de l'exercice.
- Rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 223-19 du code du commerce..

Diverses observations sont échangées, le **Gérant** fournit les précisions qui lui sont demandées.

Le **Gérant** prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation à la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

Personne ne demandant plus la parole, le **Gérant** met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

MA

BA

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts, tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées et, notamment, de la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée des comptes annuels soumis à son approbation.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport général du gérant, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve lesdits rapports et comptes tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposés par la gérance à savoir :

Report à nouveau avant affectation :	526 809 €
Résultat de l'exercice	40 853 €
TOTAL A AFFECTER :	567 662 €

AFFECTATIONS

A la réserve légale :	NEANT
Aux dividendes à distribuer (Acomptes inclus) :	567 662 €
Au report à nouveau :	567 662 €

TOTAL AFFECTE :

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 223-19 du code du commerce, déclare approuver les conventions qui y sont énoncées.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MA



L'Assemblée des Associés prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents sont les suivants :

2015 :	NEANT
2014 :	NEANT
2013 :	NEANT

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts prévus par les dispositions légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Noms

Signatures

Madame Marie AMAR



Monsieur Albert AMAR



S.A.R.L ESPACE ART DECO

CAPITAL SOCIAL : 926.000 EUROS EUROS

SIEGE SOCIAL : 81-85 rue Louis Ampère ZI DES CHANOUX 93330 Neuilly Sur Marne

R.C.S. : 326 852 712

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2017

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation (bilan, compte de résultats et annexe).

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents suivants prescrits par la Loi,

Rapport de gestion du Gérant et rapport spéciale sur les conventions réglementées régies par l'article L223-19 du code du commerce,

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,

Inventaire et comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2016

L'inventaire a été mis à votre disposition au siège social, dans les conditions et délais légaux.

Les comptes annuels qui vous sont présentés comprennent le bilan le compte de résultats et l'annexe.

I - COMPTE-RENDU DE LA GESTION DU GERANT, AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Notre Chiffre d'affaires hors taxes, y compris nos produits accessoires, s'est élevé à :	2005 877 €
Notre production stockée s'est élevée à :	
Notre production immobilisée s'est élevée à :	
Les subventions d'exploitations sont de :	
Les achats hors taxes, pour les marchandises, se sont élevés à :	847 €
La variation de stock de marchandises s'élève à :	
Les Achats de Matières premières et autres approvisionnements sont de :	733 069 €
La variation des stocks de matière premières est de :	
Le prix de revient des marchandises consommées s'est élevé à :	733 916 €
L'ensemble donne une marge brute de :	1271 949 €

MA

A

Après imputation des frais généraux, qui se ventilent comme suit :

Autres achats et charges externes :	924 726 €
Impôts et taxes :	3 937 €
Salaires :	187 747 €
Charges sociales :	94 981 €
Dotations aux amortissements :	63 218 €
Dotations provisions sur actif :	
Autres charges :	22 658 €

Et, après addition des :

Reprises sur amortissements et provisions :	
Des autres produits :	- 12 €
Le résultat d'exploitation est de :	-25 330 €

Après imputation

des produits financiers :	278 €
des charges financières :	
des produits exceptionnels :	142 419 €
des charges exceptionnelles :	74 410 €
de l'impôt sur les bénéfices :	2 123 €
Le résultat net est de :	40 834 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter les résultats de la façon suivante :

Report à nouveau avant affectation :	526 809 €
Résultat de l'exercice	40 853 €
TOTAL A AFFECTER :	567 662 €

AFFECTATIONS

A la réserve légale :	
Aux dividendes à distribuer (Acomptes inclus) :	NEANT
Au report à nouveau :	567 662 €
TOTAL AFFECTE :	567 662 €

MA

MA

FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscale.

DIVIDENDES

Nous vous signalons qu'au cours des trois exercices précédents les dividendes suivants ont été distribués :

2015 :	NEANT
2014 :	NEANT
2013 :	NEANT

PRISE DE PARTICIPATION

Nous n'avons à vous signaler aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française, ni aucune acquisition de plus de la moitié du capital social d'une telle société au cours de l'exercice écoulé.

II - RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

- . Rapport de gestion du gérant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- . Approbation de ces comptes et rapports,
- . Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- . Quitus au gérant
- . Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966
- . Approbation desdites conventions
- . Distribution des dividendes
- . Questions diverses

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre gérant, les comptes et les résolutions qui vous sont proposées, donner quitus au gérant et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action et ce dans l'intérêt de la société.

Le Gérant.



S.A.R.L ESPACE ART DECO

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966, soumises à votre approbation.

Conventions conclues au cours de cet exercice :

Aucune convention n'a été conclue au cours des années précédentes.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.

Le Gérant,



S.A.R.L ESPACE ART DECO

CAPITAL SOCIAL : 926.000,00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 81-85 Rue Louis Ampère, ZI DES CHANOUX 93330 NEUILLY SUR MARNE

R.C.S. : 326 852 712

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 septembre 2016

Les associés de la **S.A.R.L ESPACE ART DECO** au capital de **2600 000,00 EUROS** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

La séance est ouverte sous la présidence de ,

SONT PRESENTS :

Madame Marie AMAR, 28938 parts sociales
A Monsieur Albert AMAR, 28937 parts sociales

Soit au Total

57875 PARTS

Sur les 57875 **PARTS** représentant le capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Il rappelle que le texte des résolutions proposées a été adressé aux associés plus de quinze jours avant la présente Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation de la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

Et constate, à cet effet, la signature du présent procès-verbal par l'ensemble des associés personnellement présents. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

. Rémunérations

Diverses observations sont échangées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés décide pour l'exercice en cours d'allouer à

- . Une rémunération fixe de :
- . Une rémunération variable de : du chiffre d'affaires HT, indépendamment de ses frais de voyages, représentation, et déplacements.

La mise à disposition de cette rémunération devra être approuvée par un vote de l'Assemblée Générale Ordinaire auquel ne prendra pas part l'intéressé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
Monsieur Edmond AMAR n'ayant pas pris part au vote

DEUXIEME RESOLUTION

Pour l'exercice en cours, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés décide de mettre à la disposition de la somme de : sur l'ensemble des rémunérations qui sont allouées sur les années passées et en cours.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
Monsieur Edmond AMAR n'ayant pas pris part au vote

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts prévus par les dispositions légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Noms

Signatures

Madame Marie AMAR



Monsieur Albert AMAR

